

**CONSULTATION POUR
L'INSTALLATION
D'UN « FOOD TRUCK »
SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE
LINGOLSHEIM**

Parc Zimmer

Eté 2025

Valant cahier des charges



1. Objet

La Ville de Lingolsheim souhaite permettre aux habitants et usagers de Lingolsheim de bénéficier **d'une offre de petite restauration variée et de qualité (vente de glace, confiseries, crêpes, gaufres, boissons...), tout en participant à l'animation, au dynamisme et à la convivialité de la ville.**

La présente consultation a pour objet de permettre à la ville de Lingolsheim de sélectionner un opérateur économique **en vue d'implanter un camion de restauration, dit « Food truck », sur le domaine public communal, de manière régulière, au niveau du parc Zimmer durant la période estivale.** Elle définit les modalités d'autorisation et de sélection de l'opérateur.

2. Cadre juridique

Cette consultation fait suite à l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L.2122-11 et suivants du Code Général de la Propriété de Personnes Publiques en vue de la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

Toute candidature portant sur la vente de produits différents non autorisés ou ne respectant pas les conditions édictées par le présent cahier des charges ne sera pas étudiée et sera rejetée (*infra*).

Il est précisé que le présent appel à candidatures n'a pas pour objet d'attribuer un marché public ou une convention de délégation de service public mais de permettre la conclusion d'une **convention d'occupation temporaire du domaine public** avec le futur occupant qui sera retenu aux termes de cette procédure.

3. Description de l'occupation

La Ville met à disposition **un emplacement** pouvant accueillir **des installations de type « Food Trucks »** situés :

- Au sein du Parc Zimmer

Le Parc Zimmer a récemment fait l'objet d'importants travaux d'aménagements de ses différents espaces dédiés aux loisirs mais également aux activités sportives.

Il s'étend sur près de 47 910 m² et accueille diverses manifestations tout au long de l'année.

Il comprend notamment une aire de jeux, « la Baie des Pirates », un parcours de santé avec différents agrès et de nombreux espaces verts, en faisant un espace de promenade, de jeux, d'activités diverses et de rencontres, ce qui en fait un site très prisé.

La localisation de cet emplacement est présentée en **annexe 1**.

L'autorisation d'occupation temporaire sera consentie pour une durée de 4 mois maximum, pour la période courant du mois de juin à septembre.

L'emplacement objet de la présente consultation permet l'installation d'une terrasse pouvant accueillir tables et chaises, dont le périmètre et la surface sont détaillés sur les plans joints **en annexe 1** et estimés à 100 m² pour le Parc Zimmer.

La Ville fournit à l'exploitant un raccordement à l'eau sur l'emplacement.

Le Food truck pourra être raccordé à l'électricité publique. Si cela est nécessaire, l'occupant devra se munir de passes-câbles pour ne pas gêner la circulation des piétons.

3. Conditions de l'occupation

3.1 Un service quotidien, du lundi au dimanche, de 9h30 à 19h30, est souhaité aux mois de juillet et août, avec la possibilité de proposer, après accord de la Ville, une offre complémentaire les samedis et dimanches des mois de juin et de septembre.

Les horaires de début et de fin du service pourront être amenés à évoluer, à la discrétion et avec l'autorisation formelle de la Mairie de Lingolsheim, en fonction de la saisonnalité, des manifestations prévues et/ou des besoins des exploitants. La Mairie de Lingolsheim se réservera toutefois le droit d'annuler la modification d'horaire dans le cas où l'activité supplémentaire qu'elle engendrerait porterait atteinte à la tranquillité publique.

3.2 L'occupation respectera l'implantation géographique consentie par la municipalité, figurant en annexe 1.

3.3 En cas d'absence, l'exploitant devra en informer la collectivité au moins une semaine avant la date concernée, sauf urgence impérieuse.

3.4 La municipalité se réserve le droit de modifier ponctuellement les conditions d'occupation de l'emplacement, si ce dernier devait être indisponible pour un motif d'intérêt général ou pour un cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, aucune minoration de la redevance ne sera consentie.

3.5 Le Food Truck ne doit en aucun cas engendrer de gênes tant pour le voisinage que pour l'accès des personnes sur le domaine public, qui doit demeurer libre. De plus, l'exploitant s'engage à libérer l'emplacement à l'issue du créneau horaire et laisser l'emplacement et ses abords (100 m) propres et sans détritrus issus de son activité ou de ses clients.

3.6 L'exploitant s'engage à ne pas vendre d'alcool sur le domaine public.

3.7 L'exploitant aura la possibilité d'installer des chaises, tables et mange-debout, dans la mesure où ces équipements n'engendrent pas de gêne à la circulation et qu'aucune dégradation n'est constatée après leur emballage.

3.8 L'exploitant s'engage à gérer les déchets générés par l'activité et à maintenir les lieux propres.

4. Validité de l'occupation

Les autorisations d'occupations temporaires du domaine public sont accordées à titre **personnel, précaire et sont révocable à tout moment pour un motif tiré de l'intérêt général.**

L'emplacements, dont la municipalité autorise l'occupation, ne peut faire l'objet d'une quelconque transaction à titre onéreux ou gratuit et ne saurait constituer un élément du fonds de commerce.

5. Redevance

L'occupation privative du domaine public communal donne lieu au paiement d'une redevance, conformément à l'article L 2125-1 du CGPPP et aux tarifs fixés par délibération du Conseil municipal : 15 € par jour, 30 € par jour avec branchement électrique.

6. Dossier de candidature

Le candidat est invité à présenter un dossier de candidature, comprenant :

- Le présent appel à candidatures valant cahier des charges signé par le candidat ;
- La fiche de renseignement complétée (annexe 2) ;
- Un extrait du Kbis datant de moins de 3 mois de l'inscription au Registre du commerce ;
- Une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ;
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Une attestation d'assurance du véhicule de type food-truck ;
- Un permis de conduire de l'ensemble des exploitants amenés à conduire et exploiter le camion sur le site ;
- Une attestation de formation hygiène alimentaire HACCP : obligatoire pour être autorisé à préparer et vendre de la nourriture dans un contexte professionnel ;
- La fiche technique du réfrigérateur utilisé pour la conservation des aliments ;
- Le lieu de stockage des aliments, une fois l'électricité coupée et le camion remisé ;
- Le traitement des produits alimentaires dans le respect de la chaîne du froid et leur suivi en matière de péremption ;
- La traçabilité et la chaîne d'approvisionnement des produits proposés à la vente.

7. Dépôt des candidatures

Le candidat retourne son dossier de candidature complété pour le 10 juin 2025 :

- **Par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception**, à l'attention de Madame le Maire, à l'adresse suivante :

Mairie de Lingolsheim

7 rue du Château

67380 LINGOLSHEIM

- **Par voie dématérialisée, à : direction-generale@lingolsheim.fr**

8. Modalités de sélection

Une commission sera chargée d'examiner les candidatures. Elle sera composée du Maire, d'élus et d'agents administratifs.

Le délai de réponse sera d'un mois maximum après la date de clôture des candidatures.

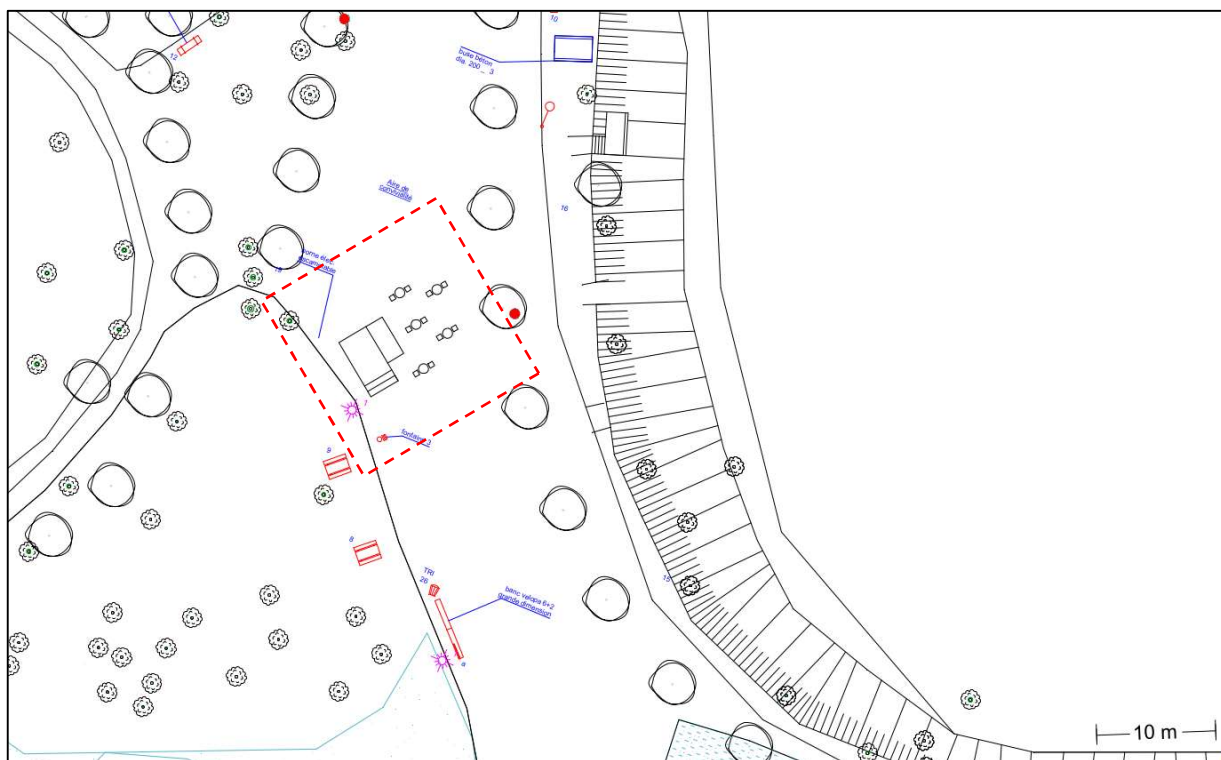
9. Critères de sélection

Libellé	Points
Qualité de l'offre <i>Variété et qualité des produits, origine, diversité par rapport à l'offre déjà existante</i>	35
Prix <i>Accessibilité de l'offre, capacité à toucher et mobiliser un public large</i>	25
Critère environnemental <i>Gestion des déchets [tri sélectif], utilisation de contenants biodégradables, option végétarienne...</i>	20
Esthétique du camion et des installations <i>Intégration dans le paysage</i>	10
Expérience et références du porteur de projet	10

10. Informations complémentaires

Une liste d'attente pourra être établie afin de permettre l'attribution de l'emplacement ou de nouveaux créneaux horaires, en cas de défection des premiers attributaires.

Annexe 1: Localisation et superficie de l'emplacement



Annexe 2 : Fiche de renseignement

- **Identité du demandeur**

Nom , Prénom	
Société	
N° de Siret	
Adresse	
Code postal /Ville	
Téléphone	
Email	
Site Internet	

- **Activité**

Présentation de l'activité et de l'offre du Food Truck, expériences similaires et références

- **Informations relatives au Food Truck**

Type de véhicule, modèle, dimensions, autonomie énergétique..

- **Equipements du Food Truck**

Appareil de cuisson, Vitrine réfrigérée, Stockage de l'eau, Lieu de stockage des denrées, Lieu de production des denrées, Conditionnement des produits vendus.

- **Engagement de qualité du Food truck**

Stratégie écoresponsable (usage de sacs et de couverts biodégradables, type de contenant...)

Origine des produits (quel fournisseur ou producteur ? Préciser la provenance des produits)

Nettoyage des espaces (Mise à disposition d'une ou plusieurs poubelles ? Tri sélectif ?)

